



Cet avis de participation devra être envoyé par courriel à cie@zoute.be ou par courrier normal à la direction de la COMPAGNIE HET ZOUTE NV, Prins Filipsaan 53 à 8300 Knokke-Heist et être en sa possession au plus tard le **17 avril 2026**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
AVIS DE PARTICIPATION**

Je soussigné(e),

Nom et prénom:

Adresse (rue et numéro):

Code postal et commune:

Pays:

actionnaire de la société anonyme Compagnie Het Zoute SA, avise la société anonyme Compagnie Het Zoute, Prins Filipsaan 53, 8300 Knokke-Heist, de mon intention (*) :

- (1) d'assister personnellement à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra à The Merode, Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles, le mercredi 22 avril 2026 à 14 :00 heures, où j'ai l'intention de participer avec titres ;
- (2) de me faire représenter par mandataire à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra à The Merode, Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles, le mercredi 22 avril 2026 à 14 :00 heures. A cette fin, une procuration dûment signée est jointe.

Fait à le 2026.

Signature

(*) Prière de biffer la mention (1) ou (2) non applicable.
Prière de joindre la procuration dûment signée en cas de représentation par mandataire (2).



Cette procuration devra être envoyée par courriel à cie@zoute.be ou par courrier normal à la direction de la COMPAGNIE HET ZOUTE NV, Prins Filipsaan 53 à 8300 Knokke-Heist et être en sa possession au plus tard le **17 avril 2026**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PROCURATION**

Je soussigné(e),

Nom et prénom:

Adresse (rue et numéro):

Code postal et commune:

Pays:

Propriétaire de actions de la Société à la date d'enregistrement, fixée au 17 avril 2026 à minuit,
donne pouvoir, avec pouvoir de substitution, à

nom et prénom **mandataire** :

domicile mandataire (facultatif) :

e-mail mandataire (facultatif) :

Pour être valable, le formulaire de procuration doit expressément préciser l'identité (nom et prénom) du mandataire, et si possible son adresse et/ou son e-mail. Une procuration dont les instructions de vote ne sont pas remplies implique que le mandataire peut choisir de façon discrétionnaire comment voter.

de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire (l'« Assemblée ») de la susdite société qui se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à 14 :00 heures à The Merode, Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles, avec l'ordre du jour repris ci-dessous et, à cet effet, de signer toute feuille de présence, de prendre part à toutes discussions et délibérations, de signer tous les actes ou procès-verbaux, de promettre la ratification si elle est requise et d'exercer les droits de vote de «VG» actions afin de voter sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour :

☐ selon sa discrétion

OU

☐ conformément aux instructions de vote suivantes :

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

1. Rapports du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire
Réponses aux questions des actionnaires.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 12 25 – affectation du résultat

2.1. Approbation des comptes annuels consolidés et statutaires

Proposition de résolution : approbation des comptes annuels consolidés et statutaires pour l'exercice au 31 décembre 2025.

Vote sur le point 2.1.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

2.2. Proposition de répartition du résultat

Proposition de résolution : pour l'exercice 2025, proposition de voter pour l'attribution des résultats de l'exercice aux réserves disponibles pour distribution, conformément à la proposition suivante :



Le bénéfice de l'exercice à affecter s'établit à 477 192 EUR. Compte tenu d'un solde bénéficiaire reporté de 48 468 550 EUR, le résultat à affecter s'élève à 48 945 742 EUR. Nous vous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :

- Dividende Brute 900 000 EUR
- Affectation au Conseil d'Administration 195 000 EUR
- Solde bénéficiaire à reporter 47 850 742 EUR

Conformément aux dispositions légales, le bilan présenté tient compte de la répartition proposée. En cas d'approbation de cette répartition par l'Assemblée Générale, le dividende net (après déduction du précompte mobilier) s'élèvera à 21,00 EUR par action. Le dividende sera payable par virement à partir du 23 avril 2026.

Vote sur le point 2.2.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

2.3. Proposition de répartition du résultat – tantième

Proposition de résolution : attribution de tantièmes pour un montant total de 195 000 EUR soit 15 000 EUR par Administrateur et 30 000 EUR pour le Président.

Vote sur le point 2.3.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire

3.1. Décharge à donner aux Administrateurs

Proposition de résolution : donner décharge aux Administrateurs individuellement par Administrateur, pour l'exercice de leur mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2025.

Vote sur le point 3.1. décharge aux Administrateurs, individuellement par Administrateur

	Pour	Contre	Abstention
3.1.1. Bernard Jolly (repr. perm. Cheniclem SA)	☐	☐	☐
3.1.2. Didier de Crombrughe de Looringhe	☐	☐	☐
3.1.3. Marcus Van Heddeghem (repr. perm. MarcVH-Consult SRL)	☐	☐	☐
3.1.4. Pierre Lebbe (repr. Perm. PL Conseil SRL)	☐	☐	☐
3.1.5. Alain Devos (repr. perm. Alain Devos SRL)	☐	☐	☐
3.1.6. Didier t'Serstevens (repr. perm. Hudico SA)	☐	☐	☐
3.1.7. Natacha Lippens	☐	☐	☐
3.1.8. Paul-Evence Coppée	☐	☐	☐
3.1.9. Baudouin Jolly (repr. perm. Corpar SA)	☐	☐	☐
3.1.10. Sonia Baesch	☐	☐	☐
3.1.11. Ann De Raedt	☐	☐	☐
3.1.12. Sophie Lecloux (repr. perm. FreeBe SRL)	☐	☐	☐

3.2. Décharge à donner au Commissaire

Proposition de résolution : donner décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2025.

Vote sur le point 3.2. décharge au Commissaire

	Pour	Contre	Abstention
Paul Eelen (repr. perm. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL)	☐	☐	☐



4. Nominations statutaires et/ou renouvellement du mandat d'Administrateurs

4.1. Renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 1 (un) an

Vote pour le renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 1 (un) an

Approbation du renouvellement du mandat des Administrateurs suivants, pour un mandat de 1 (un) an jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale de 2027 :

	Pour	Contre	Abstention
4.1.1. Natacha Lippens	☐	☐	☐
4.1.2. Baudouin Jolly (repr. perm. Corpar SA)	☐	☐	☐

4.2. Renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 2 (deux) ans

Vote pour le renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 2 (deux) ans

Approbation du renouvellement du mandat des Administrateurs suivants, pour un mandat de 2 (deux) an jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale de 2028 :

	Pour	Contre	Abstention
4.2.1. Didier de Crombrughe de Looringhe	☐	☐	☐
4.2.2. Paul-Evence Coppée	☐	☐	☐
4.2.3. Didier t'Serstevens (repr. perm. Hudico SA)	☐	☐	☐

4.3. Renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 3 (trois) ans

Vote pour le renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 3 (trois) ans

Approbation du renouvellement du mandat des Administrateurs suivants, pour un mandat de 3 (trois) ans jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale de 2029 :

	Pour	Contre	Abstention
4.3.1. Bernard Jolly (repr. perm. Cheniclem SA)	☐	☐	☐
4.3.2. Pierre Lebbe (repr. perm. PL Conseil SRL)	☐	☐	☐

4.4. Nomination d'un Administrateur indépendant

Vote pour la nomination d'un Administrateur indépendant pour une durée de 3 (trois) ans

Approbation de la nomination de Kingsdale Consulting SRL (repr. perm. Roland Cracco) comme Administrateur indépendant pour un mandat de 3 (trois) ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2029.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

Fait à _____ le _____ 2026.

Signature*

* Veuillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».